

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">N° DL2023-0129</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du :</p> <p style="text-align: center;">26 MAI 2023</p>
<p><b>GROUPEMENT DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (GDA) DU CRU BANYULS ET DES ALBÈRES</b></p> <p><b>APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIF RELATIVE AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU TITRE DE 2023</b></p>	

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 26 mai à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mai 2023, à la Salle Novelty de Banyuls-sur-Mer située 5 rue du 14 Juillet - 66650, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Patricia HECQUET, Vincent NETTI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Sylvie VILA.

**Étaient représentés :**

Aimé ALBERTY donne procuration à Isabelle MORESCHI, Christian GRAU donne procuration à Marie ARIZA, Nicolas GARCIA donne procuration à Roland CASTANIER, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Annie PEZIN, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Raymond PLA donne procuration à Maria CABRERA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Georges GUARDIA, Grégory MARTY donne procuration à Patricia HECQUET, José BELTRA donne procuration à Vincent NETTI, Samuel MOLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Jacques GODAY donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR, Christian NIFOSI donne procuration à Sylvie VILA.

**Étaient absents :**

Julie SANZ, Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 46

Nombre de procurations : 13

**Secrétaire de Séance :**

Jean-Michel SOLE

**Monsieur le Président expose :**

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20230526-DL2023-0129-DE  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** les dispositions du décret n°2001-495 du 06 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**Considérant** que la Communauté de communes de la Côte vermeille a passé le 22 août 2002 avec le GDA (Groupement de Développement Agricole) du Cru Banyuls et des Albères, une convention d'objectifs pour définir les conditions d'attribution d'une subvention de fonctionnement arrêtée à 31 000.00-€ (trente et un mille euros).

**Considérant** que la convention conclue pour une période triennale a été renouvelée à chaque échéance et fait l'objet depuis 2011 d'un renouvellement annuel.

Ainsi au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire sera appelé à délibérer pour approuver la convention d'objectifs à passer avec le GDA du Cru Banyuls et des Albères au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 31 000.00-€ (trente-et-un mille euros) telle qu'annexée.

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré,**

**Approuve** la convention d'objectif à passer avec le GDA du Cru Banyuls et des Albères au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 31 000.00-€ (trente-un mille euros) telle que jointe en annexe de la présente délibération,

**Dit** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget de l'exercice,

**Dit** qu'ampliation de cet acte sera transmis à M. le Président du GDA (Groupement de Développement Agricole) du Cru Banyuls et des Albères,

**Autorise** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Résultat du vote :**

Pour : 46

Contre : 0

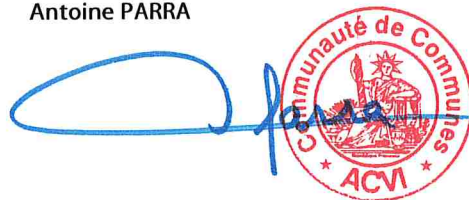
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 31/05/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture  
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



*La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*